



➤ **GESTION COLLECTIVE DES DÉCHETS**

L'UNION FAIT LE TRI

Dans le cadre de l'association des Entrepreneurs et Industriels de la Plaine de Saône, des entreprises des cantons d'Auxonne et Genlis organisent ensemble la gestion de leurs déchets et se mettent en conformité dans des conditions économiques raisonnables.



Chaque producteur de déchets est responsable devant la loi de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés. Depuis juillet 2002, seuls les déchets ultimes peuvent être stockés en centre d'enfouissement technique. La mise en conformité réglementaire nécessite une organisation de la gestion des déchets. Une petite entreprise est forcément défavorisée vis-à-vis des contraintes financières et techniques de reprise de ses déchets par des sociétés spécialisées. La gestion collective permet de dépasser ces obstacles.

La gestion est transparente.

Au moment de la collecte sélective en porte à porte, des pesées embarquées déterminent exactement les volumes de carton qui pourront être valorisés.



Jean-Louis DONOLO,
Gérant, SARL Donolo Frères.

Les entreprises de Bourgogne SE MOBILISENT POUR L'ENVIRONNEMENT

L'association des Entrepreneurs et Industriels de la Plaine de Saône a conduit la mise en place de cette gestion collective avec l'aide du bureau d'études Trivalor et l'appui permanent des responsables environnement de la CCI de Dijon. Cette opération a été menée en cinq étapes : information, formation, diagnostic, action et pérennisation.

Depuis novembre 2003, la gestion collective des déchets est opérationnelle.

➤ Bilan

- 13 ENTREPRISES PARTICIPENT À LA GESTION COLLECTIVE.
- BAISSÉ DE 30 % DU COÛT DE GESTION DE LA TONNE DE DÉCHETS.
- BILAN QUANTITATIF : 872 TONNES / AN
258 tonnes de cartons
44 tonnes de film PE
570 tonnes de DIB (Déchets Industriels Banals) en mélange.
- BILAN ÉCONOMIQUE : 27 775 € H.T.
Économisés pour 10 industriels par rapport à une gestion individuelle.

INVESTISSEMENT



déchets



énergie



eau



air

ACTION COLLECTIVE



management

ÉTUDE



produits

➤ **GESTION COLLECTIVE DES DÉCHETS**

ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC...

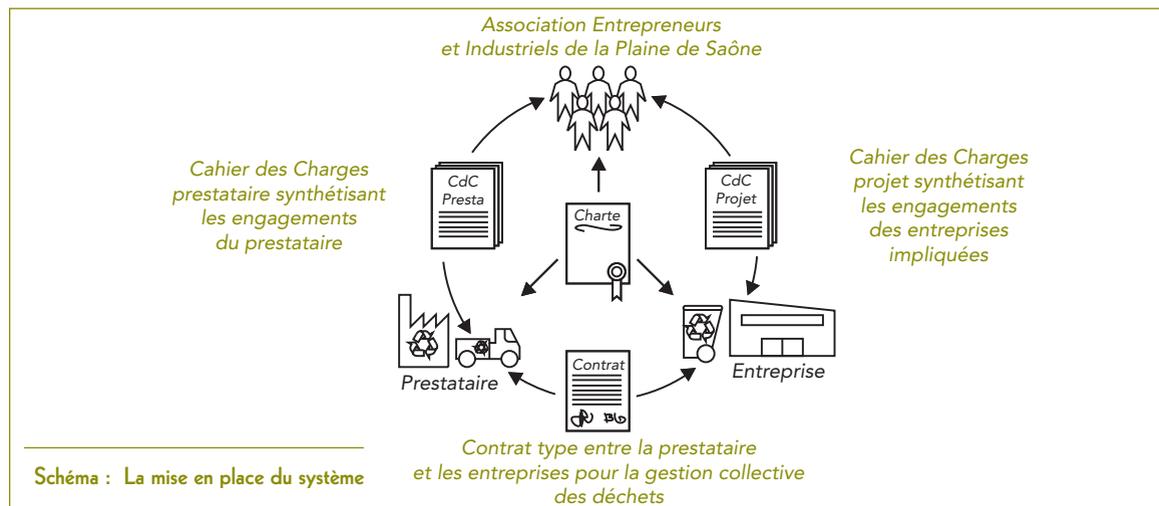
Le cabinet d'études Trivalor a accompagné 32 entreprises des cantons d'Auxonne et Genlis, de toutes tailles et de tous secteurs. Il a d'abord formé un correspondant déchet pour chacune d'elles puis a réalisé dans chaque entreprise un diagnostic déchets. Les diagnostics ont permis de rappeler les contraintes et obligations réglementaires, d'établir les voies d'amélioration de la gestion des déchets pour chaque entreprise et d'établir le scénario collectif le plus pertinent.

...POUR METTRE EN PLACE UN SYSTÈME EFFICACE

Fin 2003, après ce diagnostic, 13 entreprises se sont regroupées pour lancer un appel d'offres afin de trouver un prestataire agréé pour la collecte et le traitement des déchets industriels banals, des cartons et des films d'emballages et des DIB en mélange. Une charte, co-signée par l'ADEME, définit les rôles et les engagements de chacun pour l'opération de gestion collective des déchets. Selon les quantités, les déchets sont collectés en porte à porte une fois par mois en bacs de 1 à 5 m³ ou sur demande en bennes de 10 à 30 m³. La mutualisation des services permet la collecte de faibles volumes à des tarifs accessibles. Le traitement de tous les déchets est dorénavant intégré à une filière conforme à la législation.

DE NOUVELLES OPÉRATIONS

Des expérimentations sont en cours pour assurer la gestion collective d'autres types de déchets. Là aussi, des prix sont négociés par l'association au niveau global et s'appliquent à tous. 11 entreprises ont intégré une opération de gestion collective des palettes, enlevées sur appel. Dans le cadre de la semaine du développement durable 2004, une opération ponctuelle DTQD (Déchets Toxiques en Quantité Dispersée) a permis de récupérer, sur deux centres de regroupement, plus de 2 400 tubes néons, une centaine d'écrans d'ordinateur, des imprimantes,



photocopieurs... Cette opération sera renouvelée tous les ans à cette période. Enfin, une convention signée entre les SIVOM d'Auxonne et de Genlis permet aux entreprises de déposer les déchets inertes (déchets de classe 3, déchets minéraux non pollués) sur la plateforme d'Auxonne.

FORMER POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ

L'une des pistes de progrès consiste à mieux trier les plastiques. Le prestataire sélectionné pour la gestion des déchets, Onyx, a aussi proposé une formation gratuite et une visite du centre de tri à l'ensemble des membres de l'association.

➤ **Bureau d'études**

■ **TRIVALOR DIJON**
3, place Grangier
Immeuble « Le Grama »
21000 DIJON
Tél. : 03 80 54 23 62

➤ **Action collective**

FINANCEMENT PROMÉTHÉE
■ 80 %
COÛT PAR ENTREPRISE
■ 1 660 €
COÛT RESTANT À LA CHARGE DE L'ENTREPRISE
■ 300 €

■ **ENTREPRENEURS ET INDUSTRIELS DE LA PLAINE ET SAÔNE**

CCI de Dijon, Antenne économique de pays
72, rue Antoine MASSON
21130 AUXONNE
Tél. : 03 80 77 17 17

■ **Contact**
Marie-Thérèse SÉICHON